Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260702-ST02072026061-DE

Plaintel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	23	4	4	27

DATE DE LA CONVOCATION
25 juin 2026
DATE D'AFFICHAGE
25 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, et le deux juillet à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*

Absent(e)s excusé(e)s : *N. OGER, H. BELOEIL, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY.*

Pouvoirs : *N. OGER à J. LE LAY, H. BELOEIL à Y. AUFFRET, M.H. BANNIER à M. CARREE, M. MAUTRAY à L. FONTAINE.*

Secrétaire de séance : *C. BURLOT.*

DELIBERATION N° 2026-061

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMMATION FONDS VERT

En 2024, dans le cadre du programme « Fonds Vert », l'Etat a souhaité orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur notre territoire.

En accord avec la Préfecture des Côtes d'Armor et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est le Syndicat Départemental d'Energie (SDE22) qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités costarmoricaines.

La totalité de la subvention n'ayant pas été utilisée, le SDE22 propose à la commune de procéder à une nouvelle opération.

Compte tenu de la somme allouée et des critères d'éligibilité définis par l'état, la rénovation des lanternes de plus de 31 ans et posées sur poteaux est prioritaire (remplacement par des lanternes à Leds). Le SDE22 a estimé un patrimoine de 22 lanternes correspondant à ces critères sur la commune.

A ce titre le SDE22 précise les modalités financières spécifiques :
- Le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30% à 35% du coût HT des travaux ;
- La dotation « Fonds Vert » abonde le financement de 15% supplémentaires.

Grace à ces efforts financiers conjugués, la commune peut disposer d'un financement exceptionnel de près de 50% (soit la moitié du coût global) pour la rénovation des lanternes.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Benoît CORGNET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'éclairage public de remplacement de 22 lanternes de plus de 31 ans présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21 384,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie) qui s'inscrit dans ce programme Fonds Vert .

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 9 570,00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

AFFI CHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Chantal BURLOT,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR